

Intervention de de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytsverwe,
Ambassadeur, Représentant permanent

au Conseil de sécurité des Nations unies

Réunion en « formule Arria » - A symbolic date : Fifth anniversary of the beginning of Russia's occupation of Crimea : a blatant violation of international law

New York, le 15 Mars 2019

Monsieur le Président,

5 ans se sont passés depuis l'annexion de la Crimée en violation du droit international. Depuis lors, la situation sécuritaire, humanitaire et économique en Crimée n'a fait que se dégrader jour après jour. Le non-respect du droit international et des règles de la coopération internationale continue à produire des conséquences graves, qui impactent avant tout la population locale

Monsieur le Président,

Le dernier rapport périodique du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme démontre que la situation des droits de l'homme en Crimée continue d'être marquée par des restrictions touchant l'exercice des droits fondamentaux ainsi que par l'absence de voies de recours pour obtenir justice. Cette détérioration a en particulier un effet disproportionné sur les minorités ethniques et religieuses en Crimée, comme nous l'avons entendu ce matin.

Nous sommes à cet égard préoccupés par les cas d'intimidation et de harcèlement dont beaucoup de défenseurs des droits de l'homme et journalistes sont les victimes. Nous exhortons la Russie à libérer les prisonniers illégaux arrêtés et/ou détenus en Crimée.

Que peut-on faire pour contrer cette évolution préoccupante ?

- Nous appelons la Russie à mettre en œuvre la Résolution 73/263, entre autres en permettant un accès sûr et sans entrave aux observateurs internationaux, et notamment à la Commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe ;
- La communauté internationale doit continuer à dénoncer les violations des droits de l'homme, du droit international et du droit international humanitaire et à plaider pour leur respect. Elle doit à cet égard exiger que soit mis fin à l'impunité et que les violations fassent l'objet de poursuites ;
- Le Conseil de Sécurité a un rôle clé à jouer, comme garant ultime du respect par tous les Etats de leurs obligations internationales dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationale.

M. le Président,

les événements en Mer d'Azov, du fait des actions de la Russie et en particulier du recours inacceptable à la force, ont démontré à quelle vitesse la situation peut dégénérer. Conformément au droit maritime international nous condamnons toute obstruction à la navigation et à liberté de passage dans le détroit de Kertch. La militarisation de la Crimée et tout usage illégal de la force risquent de déstabiliser davantage la région.

Nous demandons à la Russie de libérer toutes affaires cessantes les navires ukrainiens saisis en Mer d'Azov ainsi que leurs équipages.

Monsieur le Président,

Je voudrais conclure en réaffirmant notre attachement indéfectible à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. L'annexion de la Crimée constitue une violation grave du droit international, qui ne peut être considérée comme un fait accompli. En tant que communauté internationale, nous devons continuer à nous opposer aux actes qui vont dans ce sens.